

## **RECENSEMENT FRONTALIERS**

---

Suite à l'accord franco-suisse du 29 janvier 1973, le canton de Genève octroi une compensation financière aux communes françaises dans lesquelles vivent des travailleurs frontaliers. Ces fonds sont calculés en fonction du nombre de frontaliers et permettent à la commune d'Arroy d'investir dans la création d'équipements publics.

Si vous êtes frontaliers et que vous habitez à Arroy, quelque soit votre nationalité, faites vous recenser !  
**Important** : ce recensement n'a aucun impact sur votre imposition.

Pour se faire recenser il suffit de faire parvenir à la mairie

Vos nom, prénom, adresse, votre nationalité, le nom et l'adresse de votre employeur, le n° et la date de validité de votre carte de frontalier.